



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION n° 2025-016 du 5 février 2025

OBJET : Tarifs 2025 des droits de places et redevances d'occupation lors de la Foire aux Haricots de la fête foraine du carnaval et des cirques

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Date de la convocation : 29 janvier 2025</p>	<p>L'An deux mille vingt-cinq le cinq février, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, M. FICHEUX, Mme KRIMI, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, M. KERVRAN, Mme JANIN, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme GAUTHIER, M. TWISHIME, Mme BEAUDEQUIN, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>Mme TAUNAY par M. BERAUD, M. CRUZILLAC par Mme BRAQUET, M. LE STER par M. FICHEUX, Mme DE CARVALHO par Mme TOHON, M. LANSADE par Mme LEBEAULT, Mme TALLEC par Mme JANIN, M. FERRIE par M. JARNOUX, M. DAVRIU par Mme PERDEREAU.</p>
---	---

M. FICHEUX est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2025-016 du 5 février 2025

OBJET : Tarifs 2025 des droits de places et redevances d'occupation lors de la Foire aux Haricots de la fête foraine du carnaval et des cirques

La Ville d'Arpajon a repris la gestion de la Foire aux haricots en régie directe depuis 2016. Elle gère également la fête foraine du carnaval et l'accueil des cirques.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs de la Foire aux Haricots, de la fête foraine du carnaval et ceux appliqués aux cirques tels que présentés dans la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'animer la commune avec la foire aux haricots et la fête foraine du carnaval,

CONSIDÉRANT l'intérêt de fixer un tarif applicable pour l'accueil des cirques,

CONSIDÉRANT l'accord de principe entre la ville d'Arpajon et la Préfecture de l'Essonne pour établir un cadre pour leur l'accueil et l'accompagnement des circassiens,

VU l'avis de la commission Animation de la ville du 26 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public communal lors de la foire aux Haricots, la fête foraine du carnaval et l'accueil des cirques sur la plaine de jeux :

Tarifs Foire aux Haricots :

Prestation	Tarif en €	Particularités
Frais de dossier (obligatoire)	60 €	Gratuit pour les Arpajonnais
ELECTRICITE		
Électricité forfait base (obligatoire)	60 €	
1 kw 3 kW sup	108 €	
6 kW sup	214 €	
12 kW sup	427 €	
Autres puissances	Sur devis	
STAND COUVERT		
Sur le Bld 3x3 m	480 €	
Stand sous halle 3x2 m	214 €	
EMPLACEMENT AIR LIBRE		
3x2 m	161 €	Réservé aux petits producteurs
3x3 m	240 €	
3x6 m	427 €	
3x10 m	640 €	
ml sup	64 €	

<p>AUTO</p> <p>Emplacement 3 Véhicules (VL - 10 ml) Véhicule sup (VL - 3 ml) Tente de 3x3 m</p>	<p>374 € 108 € 374 €</p>	
<p>MOTO</p> <p>Emplacement 5 motos Moto sup Tente de 3x3 m</p>	<p>374 € 86 € 374 €</p>	
<p>VÉLO</p> <p>12 m2 Tente 3x3 m</p>	<p>214 € 374 €</p>	
<p>RESTAURATION</p> <p>Stand Couvert 4x3 m Emplacement Air libre 4x3 m</p>	<p>961 € 747 €</p>	
<p>BRADERIE</p> <p>Pour 2 jours / 3 ml (minimum)</p>	<p>22 €</p>	
<p>FORAINS</p> <p>Stands :</p> <p><u>Partie forfaitaire</u> Très grand manège Manège intermédiaire Petit manège Machine type coup de poing</p>	<p>12 € m/l</p> <p>360 € 300 € 180 € 20 €</p>	
<p>EXTENSION TERRASSE CAFE / RESTAU</p> <p>Emplacement Tente Plancher Mobilier</p>	<p>7.50 €/m2 aux frais réels aux frais réels aux frais réels</p>	<p>Applicables pour les commerçants sans autorisation annuelle</p>

Tarifs de la fête foraine du carnaval :

Prestation	Tarif en €	Particularités
FORAINS		
Stands :	12 € m/l	
<u>Partie forfaitaire</u>		
Manège intermédiaire	240 €	
Petit manège	144 €	
Machine type coup de poing	20 €	

Tarifs applicables aux cirques accueillis sur la période 2025/2027 :

Prestation	Tarif en €	Particularités
CIRQUES		
Occupation hebdomadaire de la plaine de jeux, avenue de Verdun pour un chapiteau	450 €	
<u>Tarif de base composé de deux forfaits :</u>		
- forfait d'occupation hebdomadaire chapiteau		400 €
- forfait hebdomadaire eau - électricité et ordures ménagères		50 €
Supplément hebdomadaire occupation pour une ménagerie	50 €	

DIT que tous les tarifs tels que présentés seront applicables à compter de février 2025.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,



Christian BERAUD.